

COMPTE RENDU SOMMAIRE
COMMUNE DE KIFFIS
Séance du 26 septembre 2016

Sous la présidence de Monsieur LERCH Michel, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00 et demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour.

Étaient présents :

Monsieur : LERCH Michel, Maire
Mesdames : D'ALMEIDA Antonia, STICH Suzanne et WALTHER Marie Christine
Messieurs : CHRISTEN René, GREDER Daniel, HENNER Jérémy, JUNG Franck et MERIGNAC Jean
Étaient absents : BECK Yves et LINDER Eloi

Ordre du jour :

- Approbation du dernier conseil
- Travaux à la source du Thal
- Travaux grange communale
- Vente de terrain au lotissement
- Convention d'assistance technique pour l'eau potable
- Mise à jour du document unique
- ONF : assiette 2018 / prévision des coupes 2017
- Motion de soutien pour l'enseignement religieux en Alsace
- Divers

Point rajouté :

- Statuts modifiés de la communauté de communes

A été nommée secrétaire de séance : D'ALMEIDA Suzanne

Délibérations :

2016-5-1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 06 juillet 2016

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis.

Le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

2016-5-2 : Vente de 2 parcelles au lotissement " les sittelles "

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame ARBOGAST Brigitte demeurant 52 rue des prés 68220 ATTENSCHWILLER souhaiterait acquérir les parcelles :

- 460 section 4 dans le lotissement communal " Les Sittelles ", d'une contenance de 740 m²
- 521 section 4 dans le lotissement communal " Les Sittelles ", d'une contenance de 632 m²

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de vendre les parcelles susvisées à Madame ARBOGAST Brigitte et autorise Monsieur le Maire à signer tous les compromis de vente ou acte notarié à intervenir.

Le prix de vente est fixé à **5 500.00 €** l'are pour la parcelle 460 et de **500.00 €** l'are pour la parcelle 521.

2016-5-3 : Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Commune

Le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Jura Alsacien avec les communautés d'Altkirch, du Secteur d'Illfurth, d'Ill et Gersbach et de la Vallée du Hundsbach, le président de la CCJA a proposé, de concert avec les présidents des communautés amenées à fusionner, d'harmoniser les statuts.

Il s'agit principalement de se mettre en conformité avec l'article L5214-16 du CGCT en fixant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. L'intérêt communautaire sera défini selon les compétences dans une délibération ultérieure. Le principe est celui d'une harmonisation de forme et non de suppression ou rajout de compétences.

Le Maire indique que le conseil communautaire a approuvé ces modifications statutaires par délibération du 15 septembre 2016.

Ayant entendu le Maire et après avoir pris connaissance de la rédaction des statuts,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

2016-5-4 : Proposition de convention d'assistance technique en matière d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de cette convention, Mesdames GYORS et RUOLT du SATEP (Service d'Assistance Technique en Eau Potable), pourront, si on le souhaite nous proposer une démarche dans le domaine de la gestion patrimoniale pour nous permettre de disposer d'un descriptif détaillé de votre réseau d'eau potable et de définir un plan d'actions pour améliorer le rendement de ce réseau (actuellement de l'ordre de 50% selon nos indications).

Ayant entendu le Maire et après avoir pris connaissance de la rédaction de la convention,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

APPROUVE la convention d'assistance technique en matière d'alimentation en eau potable et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2016-5-5 : Programme des travaux d'exploitation - prévision des coupes 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes à réaliser en forêt communale de KIFFIS pour l'année 2017, dressé par l'Office National des Forêts.

Le bilan net prévisionnel est estimé à 2 910 € HT.

2016-5-6 : Approbation de l'état d'assiette 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de coupes à marteler pour l'année 2018, élaboré par l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, approuve cet état.

2016-5-7 : Devis - Travaux ONF

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour de l'Assistance Technique établi par l'Office National des Forêts pour les travaux suivants :

Assistance technique : encadrement de l'exploitation forestière pour un montant de 4 641.36 € TTC.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve ce devis.

2016-5-8 : Mise à jour du document unique

Le Maire expose au conseil municipal :

Que le document unique a été réalisé par le bureau Véritas en date du 05 aout 2010.

Le conseil municipal approuve l'offre pour la mise à jour de celui-ci, s'élevant à 480 euros HT pour une mise à jour des années n+1 et n+2

2016-5-9 : Motion pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle

L'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace Moselle repose sur un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire, suivant plusieurs législations allemandes puis françaises. Ce caractère obligatoire, réaffirmé plusieurs fois, notamment par le Conseil d'Etat en 2001, s'impose aux écoles et collèges, mais en rien aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative de leurs parents.

L'Observatoire de la laïcité, rattaché au service du Premier Ministre, a formulé au mois de mai 2015 des préconisations relative aux trois départements des Haut-Rhin, Bas Rhin et Moselle, et notamment que les élèves ne souhaitant pas suivre l'enseignement religieux ne soient désormais plus tenus de demander une dispense. L'Observatoire suggère que ces mêmes élèves fassent une démarche volontaire d'inscription. L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, placée en supplément du temps de l'enseignement.

Suite à ces préconisations, le Ministère de l'Education Nationale a consulté les grands élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école. Dans la période actuelle, nous sommes contraints de lutter contre le renfermement communautaire et religieux, et l'enseignement religieux constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves, pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultures.

Aussi, Le Conseil Municipal de Kiffis :

- **EXPRIME** son total désaccord avec la proposition ministérielle s'apparentant à une nouvelle attaque porté au droit local.
- **EXIGE** le maintien des dispositions en place afin et plus que jamais, de pouvoir proposer un enseignement religieux dans les écoles et collèges alsaciens et mosellans.

Séance levée à 21h40.

Le Maire
Michel LERCH